

VIE : Volontaire International en entreprise



Le V.I.E, Volontariat International en Entreprise, permet aux entreprises de droit français de confier à un jeune, homme ou femme, âgé de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger.

- **Dopez vos équipes avec des compétences opérationnelles sur le terrain**

Les candidats

Le V.I.E est ouvert aux jeunes Françaises et Français, de tous niveaux de formation, ainsi qu'aux jeunes ressortissants de l'Espace économique européen.

Ils peuvent être déjà diplômés et/ou posséder une première expérience professionnelle. Les profils sont très variés : ingénieurs, commerciaux, techniciens, informaticiens, gestionnaires... Tous sont motivés par l'international.

Les missions

Les missions confiées aux volontaires s'adaptent à vos besoins : prospection commerciale, animation de réseaux, renforcement ou formation d'équipes locales, accompagnement d'un contrat ou d'un chantier, contrôle qualité,...

- **Bénéficiez des avantages d'un statut public sécurisé et flexible**

Le V.I.E, institué par la loi du 14 mars 2000, est géré par UBIFRANCE, l'Agence française pour le développement international des entreprises.

Un environnement contractuel attractif

Le statut public du volontaire vous exonère de tout lien contractuel (le contrat est passé entre UBIFRANCE et le candidat) ainsi que de toute charge sociale en France. Cette formule vous apporte, ainsi qu'au V.I.E, un cadre protecteur et sécurisé.

Une gestion simplifiée de vos ressources humaines

La gestion administrative du V.I.E est déléguée à UBIFRANCE qui est mandaté à cet effet par le ministère en charge du Commerce extérieur. Vous assurez le pilotage opérationnel de la mission tandis qu'UBIFRANCE gère pour vous les aspects contractuels, l'indemnisation et la protection sociale.

Afin de promouvoir cette formule les CCEF, la CCIFP et UBIFRANCE ont lancé **le 3^{ème} grand prix VIE** dont la cérémonie de remise des prix se fera à l'Ambassade de France en Pologne

